

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

Le 25 juillet 2016 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, Aurélie CORTINOVIS, BIGOT Lydia, Virginie VAUTARET, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, Dominique ARMAND, GENS Marcel, BIGOT Yannick.

Mr Alfred GIORDANO a donné pouvoir à Mr Jean Marc PAITA

Absent : Mr Jordane MASUREL

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Par 9 voix pour et 4 abstentions

EST DEFAVORABLE à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 portant modification du périmètre de la Communauté de communes Bugey Sud et propose le retour au schéma départemental de coopération intercommunal du 12 octobre 2015 à savoir le respect d'un droit de pause pour Bugey Sud (maintien strict du périmètre actuel) et fusion des Communauté de communes du Plateau d'Hauteville et du Valromey correspondant au périmètre du SCOT.

Décide la création et la suppression de poste suite à la réorganisation du service de l'école, modifie le tableau des emplois communaux en conséquence.

donne tout pouvoir à tout collaborateur de l'Office Notarial de Montrevel en Bresse pour signer l'acte d'échange entre la commune de Brens, Mr et Mme BINAZET Patrick et l'association syndicale libre du lotissement les coteaux de Brens.

Atteste avoir pris connaissance du rapport d'activité 2015 du Syndicat du Haut Rhône

Prend connaissance des activités proposées aux enfants à la rentrée dans le cadre des TAP à savoir : Reconduction de l'art plastique sur toute l'année et mise en place d'une activité chorale pour les enfants à partir du CE1.

Les tarifs d'inscription restant inchangés.

Prend connaissance de la réunion qui a eu lieu avec l'architecte, pour la construction de la mairie. Le montant des subventions n'étant à ce jour pas connues l'appel d'offre est reporté à novembre.

Prend connaissance des offres reçues par 3 prestataires pour l'aménagement du city park et de la nécessité de réhabiliter la partie goudronnée préalablement à la pose de la structure.

Le Maire,
Jean Marc PAITA